



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE



La Préfète de région

à

Préfecture de Loire-Atlantique
Bureau des Procédures Environnementales et Foncières
6 Quai Ceineray
44035 NANTES CEDEX 1

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Guillaume VARENNES
02 40 14 23 21

guillaume.varenes@culture.gouv.fr

Références : IA0440261800016-3

À l'attention de Mme Valérie BENEFIX,

NANTES, le

24 AVR. 2018

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : CARQUEFOU (LOIRE-ATLANTIQUE), 2018 - rue du nouveau Bêle - AZ 6 - BA 34p,35,36
IA0440261800016
Votre courrier du 3 avril 2018
Livres V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 13 avril 2018.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

La directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation
Le Conservateur régional de l'archéologie
par intérim
Jean-Philippe BOUVET